



URGENT : BOURSES DE COLLEGE

publié le 26/09/2018 - mis à jour le 27/09/2018

Vous avez jusqu'au 18 octobre dernier délai pour effectuer votre demande de bourses de collège.

Cette année, celle-ci se fait en ligne soit sur le site <https://ent.ac-poitiers.fr/> avec les logins et mot de passe qui vous ont été remis.

Ce site vous permet d'accéder aux téléservices comme les bourses de collèges, la modification de vos coordonnées, etc...

Si vous rencontrez des soucis pour faire cette démarche (problèmes de connexion, oubli de login ou mot de passe) n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 05-46-95-30-47.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.